



AB Diagnostics www.ab-diagnostics.fr
 34 Avenue F.Lagardère Tel:05.62.420.315
 65100 LOURDES contact@ab-diagnostics.fr



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

N° : ARIS 16 09 27 Valable jusqu'au : 19/09/2026 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : ... 1955 Surface habitable : 132.33 m ² Adresse : 17 avenue Général Leclerc 65100 LOURDES	Date (visite) : 19/09/2016 Diagnostiqueur : .MONDEILH Lilian Certification : LCC QUALIXPERT n°C2400 obtenue le 27/06/2016   Signature :
Propriétaire : Nom : Mme ARIS Brigitte Adresse : 17 avenue Général Leclerc 65100 LOURDES	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

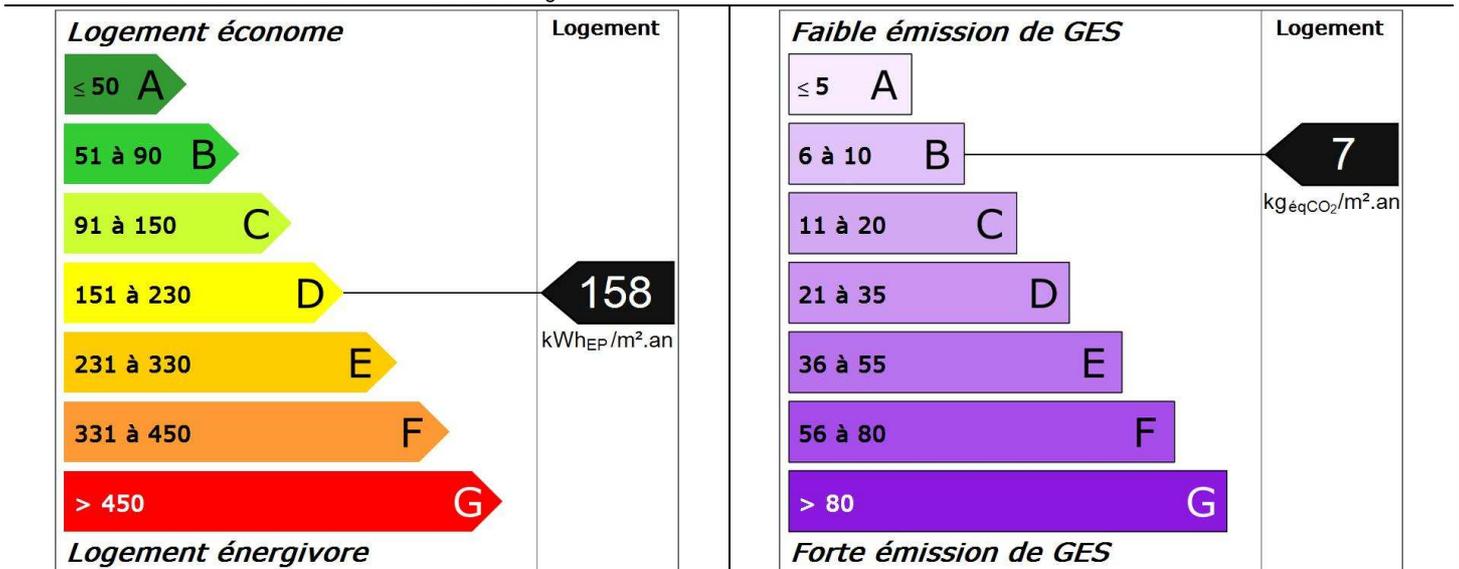
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 4 667 kWh _{EF}	12 041 kWh _{EP}	645 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3 459 kWh _{EF}	8 924 kWh _{EP}	379 €
Refroidissement	-	-	-
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 8 126 kWh _{EF}	20 965 kWh _{EP}	1 148 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
--	---

Consommation conventionnelle : 158 kWh_{EP}/m².an
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : 7 kg_{éqCO₂}/m².an



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Pierre de taille d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm)	Système de chauffage : Pompe à chaleur air/eau avec programmateur, réseau isolé (système individuel)	Système de production d'ECS : Pompe à chaleur air/eau (contenance 200 L), réseau d'eau isolé (système individuel)
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure et extérieure (réalisée en 2012) en combles aménagés		
Menuiseries : Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : VMC SF Hygro (extraction)
Plancher bas : Dalle béton non isolée donnant sur un garage Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (16 cm)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants,

Qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » Indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentés dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation	Commentaires
Isolation du plancher dalle béton bas en sous face	147	Recommandation : Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôt il est indispensable que les matériaux et les travaux d'installation soient réalisés par un professionnel

Commentaires

Isolation des rampants réalisée par l'extérieur : impossible de vérifier les éléments donnés par la propriétaire.

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret n°2008-461 du 15 mai 2008, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 et décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**



La certification
QUALIXPERT
des diagnosticiens

Certificat N° C2400

Monsieur Lilian MONDEILH

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



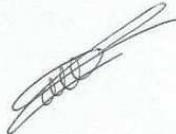
cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 40084
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 30/06/2016 au 29/06/2021	Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 30/06/2016 au 29/06/2021	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 19/08/2016 au 18/08/2021	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 25/05/2016 au 24/05/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	Certificat valable Du 19/08/2016 au 18/08/2021	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 27/06/2016 au 24/05/2021	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 29 août 2016

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10



LCC 17, rue Bernal - 81100 CASTRES
Tél : 05 62 42 03 15 - Fax : 05 62 42 03 87 - www.qualixpert.com
F09 Certification de compétence version K140415
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 852 00018

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : ARIS 16 09 27

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	65 Hautes Pyrénées
	Altitude	397 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1955
	Surface habitable du lot	132.33 m ²
	Nombre de niveau	1,5
	Hauteur moyenne sous plafond	2,9 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Caractéristiques des murs		Pierre de taille d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Surface : 166.05 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0.33 W/m ² C, b : 1
	Caractéristiques des planchers	Dalle béton non isolée donnant sur un garage Surface : 21.75 m ² , Donnant sur : un garage, Sext : 60 m ² non isolé, U : 2 W/m ² C, b : 0.8
		Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (16 cm) Surface : 74 m ² , Donnant sur : un garage, Sext : 68 m ² non isolé, U : 0.21 W/m ² C, b : 0.9
Caractéristiques des plafonds	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure et extérieure (réalisée à partir de 2006) en combles aménagés Surface : 137.34 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0.2 W/m ² C, b : 1	
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 2.50 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.2 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 2.50 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.2 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 2.50 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.2 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et volets battants bois (tablier < 22mm) Surface : 2.50 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.2 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 0.65 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.6 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 2.50 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.6 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm Surface : 3.51 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.6 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Surface : 1.20 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.4 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Surface : 1.20 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.4 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (15 - 30°, 0 - 15°, 0 - 15°, 0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs tout métal Surface : 1.40 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.4 W/m ² C, Uw : 2.6 W/m ² C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°)
		Fenêtres battantes pvc, orientée Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm et vénitiens extérieurs

	<p>tout métal Surface : 1.40 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Ujn : 2.4 W/m²C, Uw : 2.6 W/m²C, b : 1, Masque lointain (0 - 15°) Fenêtres battantes bois, orientée Est, double vitrage avec lame d'air 12 mm Surface : 0.66 m², Orientation : Est, Inclinaison : < 75 °, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm, sans argon, Absence de masque, Ujn : 3.3 W/m²C, Uw : 3.3 W/m²C, b : 1</p>
Caractéristiques des portes	<p>Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Surface : 2.10 m², U : 4.8 W/m²C, b : 1, Construction : au nu intérieur, sans joints, dormants < 10cm</p>
Caractéristiques des ponts thermiques	<p>Définition des ponts thermiques Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6.48 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6.48 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6.48 m, Liaison Mur / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3.3 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 6.48 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 7.48 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 4.4 m, Liaison Mur / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 4.4 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 4.72 m, Liaison Mur / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 4.72 m, Liaison Plafond / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 3.3 m, Liaison Mur / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5.47 m, Liaison Mur / Plancher_int : Psi : 0.92, Linéaire : 24.6 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.31, Linéaire : 9.73 m, Liaison Mur / Plancher : Psi : 0.71, Linéaire : 30.15 m</p>
Caractéristiques de la ventilation	<p>VMC SF Hygro (extraction) Qvareq : 1.2, Smea : 2, Q4pa/m² : 770.1, Q4pa : 770.1, Hvent : 55.7, Hperm : 14.8</p>
Système	<p>Caractéristiques du chauffage Pompe à chaleur air/eau avec programmateur, réseau isolé (système individuel) Emetteurs: Radiateurs fonte munis de robinets thermostatiques S : 132.33 m², Re : 0.95, Rr : 0.95, Rd : 0.95, Rg : 2.6, Pn : 0, Fch : 0</p>
	<p>Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire Pompe à chaleur air/eau (contenance 200 L), réseau d'eau isolé (système individuel) Becs : 1915, Rd : 0.8, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1.81, Fecs : 0, Vs : 200L, Installation : verticale, hors volume chauffé</p>
	<p>Caractéristiques de la climatisation Néant</p>

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Consommation réelles supérieures aux estimées: logement surchauffé au dire de la propriétaire et tout électrique.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr